

DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE REGION DE NYON

Séance du 11 décembre 2024 à 20 h à Nyon Présidence : Amélie Cherbuin

1. Préavis 44-2024 : Budget 2025

Le Conseil intercommunal a décidé :

D'approuver le préavis 44-2024 sous-amendé :

Résultat du vote : accepté par 126 oui, 0 non et 1 abstention

2. Préavis 45-2024 : Demande de crédit pour soutenir les activités de L'Usine à Gaz durant la période 2025-2028

Le Conseil intercommunal a décidé :

D'approuver le préavis 45-2024 tel quel :

Résultat du vote : accepté par 123 oui, 3 non et 1 abstention

3. Préavis 46-2024 - FRM- Participation financière pour l'accompagnement opérationnel du fonds régional de mobilité 2024-2028

Le Conseil intercommunal a décidé :

D'approuver le préavis 44-2024 tel quel :

Résultat du vote : accepté par 126 oui, 0 non et 1 abstention

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité de la commune siège, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou à l'affichage dans le cas de l'article 167.alinéa 4

La Présidente :

La Secrétaire :

A. Cherbuin M. Bardel